



FCBA
Organisme notifié N° 0380

Institut Technologique FCBA
10, avenue de Saint-Mandé
75012 PARIS

CERTIFICAT DE CONFORMITE

CE N° 0380 - CPD - 5152

Dans le cadre de la Directive 89/106/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 décembre 1988, relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats Membres concernant les produits de construction (Directive Produits de Construction – DPC), modifiée par la Directive 93/68/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 22 juillet 1993, il a été établi que le produit de construction marqué CE pour usage structurel :

ETAG 011 - POUTRES ET POTEAUX LEGERS COMPOSITES A BASE DE BOIS

Marque : Poutres Mega Poutre

Produit par : CAILLAUD BOIS SARL

Fabriqué dans l'usine située : 49120 - CHEMILLE - France

Dont le représentant légal est : Monsieur CAILLAUD

est conforme aux exigences de l'ETA-12/0170 que FCBA, en tant qu'Organisme Notifié n° 0380, a réalisé l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine, et réalise la surveillance continue, l'évaluation et l'acceptation du contrôle de la production en usine (système 1).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'attestation de conformité du contrôle de la production en usine correspondent au système d'attestation de niveau 1 pour éléments structurels, telles que d'écrites dans l'ETAG n° 011 et dans l'ETA spécifique.

Ce certificat a été délivré pour la première fois le **26/10/2009** et, sauf annulation ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans l'ETAG n° 011 et/ou dans l'ETA spécifique et relatives au contrôle de production en usine, ou ce contrôle lui-même, n'a pas fait l'objet de modifications significatives, et au plus tard jusqu'au **20/03/2017**, date de fin de validité de l'ETA-12/0170.

Pour FCBA.

Délivré à Bordeaux le 06/06/2013
N° 5152/2013/2-FR

LE DIRECTEUR QUALITÉ
Alain HOCQUET



10, avenue de Saint-Mandé
75012 Paris
Tél. : +33 (0)1 40 19 49 19
Fax : +33 (0)1 43 40 85 65
www.fcba.fr